

## **L'URPS médecins libéraux Ile-de-France soutient les raisons de la colère des médecins en grève à partir du 13 octobre**

Si la santé n'a pas de prix, elle a un coût de pratique, qui dépasse le montant actuel de la consultation. Pour faire face à ce coût, encourager de nouvelles installations, le juste prix d'une consultation doit être réévalué bien davantage que de 1,50 euros.

Par ailleurs, la proposition de loi Valletoux présentée au Sénat le 13 octobre comporte plusieurs mesures qui, en pleine pénurie de médecins, loin d'améliorer l'accès et la qualité des soins aux patients, vont l'aggraver.

L'URPS demande les modifications des points suivants de la proposition de loi :

- La suppression de l'obligation d'adhérer aux CPTS\* : chaque médecin doit avoir le choix d'adhérer ou non.
- La suppression de la responsabilité collective populationnelle : L'absence d'évaluation juridique et assurancielle des risques encourus par les médecins libéraux endossant cette responsabilité nous conduit à la rejeter.
- La suppression de l'obligation de résultats pour les professionnels de santé siégeant dans les CTS\*\* en matière de réduction des déserts médicaux : les médecins participant aux CTS ne pourront pas, en l'absence de moyens humains et d'attractivité économique, remplir cette obligation.
- La suppression du préavis de 6 mois avant cessation d'activité à déposer à l'ARS. Aucune profession libérale n'est soumise à cette contrainte.
- La suppression de l'infirmier référent pour tous : non à une médecine sans médecins.

Pour toutes ces raisons, l'URPS soutient les raisons de la colère des médecins en grève à partir du 13 octobre.

*\*CPTS : communautés professionnelles territoriales de santé*

*\*\*CTS : Conseil territoriaux de santé*

### **À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France**

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 20 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : [www.urps-med-idf.org](http://www.urps-med-idf.org)

### **Contacts presse - Primatice Conseil**

Thomas de Climens - [thomasdeclimens@primatice.com](mailto:thomasdeclimens@primatice.com) | 06 78 12 97 95

Armand Rigaudy - [armandrigaudy@primatice.com](mailto:armandrigaudy@primatice.com) | 07 88 96 41 84